

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Sylvain TROSSARD s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens. En conséquence, Sylvain TROSSARD s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau. Sylvain TROSSARD garantit un accès au site par les abonnés du réseau dans les conditions d'une fréquentation raisonnable. Dans l'hypothèse où, en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du CLIENT, les capacités offertes par le Prestataire deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du CLIENT voire le passage à un tiers offrant des capacités supérieures face à une fréquentation irraisonnable.

ARTICLE 6 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Sylvain TROSSARD toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE SYLVAIN TROSSARD

SYLVAIN TROSSARD s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

SYLVAIN TROSSARD s'engage à :

7.1. Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, SYLVAIN TROSSARD se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. SYLVAIN TROSSARD informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le CLIENT dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le CLIENT prenne ses dispositions.

7.2. Intervenir rapidement en cas d'incident.

7.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE SYLVAIN TROSSARD

En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du CLIENT, non-respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Sylvain TROSSARD n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté du prestataire.

Sylvain TROSSARD est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au CLIENT. Sylvain TROSSARD s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au CLIENT, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de SYLVAIN TROSSARD ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment :

si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à SYLVAIN TROSSARD au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission,

effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Sylvain TROSSARD ("Cas de Force Majeure"), alors la SYLVAIN TROSSARD, sous réserve d'une prompt notification au CLIENT, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le CLIENT sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie

régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

- Détérioration de l'application, mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT ou par sa clientèle,
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable envers le CLIENT de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, des modifications apportés aux composantes logiciels par une personne autre que le Prestataire, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur.

Par suite, compte tenu du haut degré de technologie mis en œuvre pour l'exécution du service objet du présent contrat, Sylvain TROSSARD est tenue à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du service sans le garantir pour autant.

Sylvain TROSSARD ne pourra être tenue pour responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le CLIENT et ce à quelque titre que ce soit.

Sylvain TROSSARD ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, Sylvain TROSSARD informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Les réparations dues par Sylvain TROSSARD en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En aucun cas, Sylvain TROSSARD ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par SYLVAIN TROSSARD, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de Sylvain TROSSARD, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT à SYLVAIN TROSSARD et/ou facturées au CLIENT par Sylvain TROSSARD et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de Sylvain TROSSARD a été retenue. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Sylvain TROSSARD en vertu du présent contrat ne saurait excéder le montant de la redevance due par le CLIENT au titre de la période considérée. Le CLIENT reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de ses obligations de payer tous les montants dus à Sylvain TROSSARD au titre des présentes.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

9.1. Le CLIENT s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractère pornographique, racistes, ayant trait à des jeux d'argent (ex : casinos) ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs de Sylvain TROSSARD. Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites. Le CLIENT s'engage à ne pas mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de Sylvain TROSSARD, de fichiers sons encodés sous le format MP3 ou autre sauf s'il s'est acquité des droits de diffusion auprès d'une autorité compétente (ex : SABAM). Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service. Le CLIENT s'engage à ne pas effectuer de SPAM (envoi des messages massivement aux personnes qui ne l'ont pas désiré) sur les serveurs de Sylvain TROSSARD. Le CLIENT a la possibilité de créer et exécuter ses propres scripts PHP ou ASP selon le type d'hébergement choisi sur son propre compte. Toutefois, dans le but de fournir le service de bonne qualité, nous nous réservons le droit d'arrêter l'exécution de certains scripts s'ils prennent trop de ressources serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de ce serveur. Le CLIENT est informé que les publications constituent des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs. Le CLIENT agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le CLIENT est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le CLIENT s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, Sylvain TROSSARD ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le CLIENT déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, Sylvain TROSSARD ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du CLIENT. Le CLIENT déclare avoir obtenu toute autorisation nécessaire en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui serait requise. Le CLIENT s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web.

Le non-respect par le CLIENT des points visés ci-dessus

- que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de Sylvain TROSSARD ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de Sylvain TROSSARD et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de Sylvain TROSSARD et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour Sylvain TROSSARD de décaler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels Sylvain TROSSARD pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par Sylvain TROSSARD des sommes déjà versées. Le CLIENT s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution. Le CLIENT garantit Sylvain TROSSARD contre toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le CLIENT indemniserà Sylvain TROSSARD de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de Sylvain TROSSARD, même en cas d'une décision de justice non définitive. Le CLIENT s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Sylvain TROSSARD. En outre, le CLIENT s'engage à intervenir sur demande de Sylvain TROSSARD à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir Sylvain TROSSARD de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme,

ARTICLE 13 : RESILIATION

13.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 8 des conditions générales.

13.2. Le CLIENT est libre de résilier le Contrat par simple Email à l'adresse facturation@liegehosting.be. Dans ce cas, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par Sylvain TROSSARD des sommes déjà versées.

13.3. Le non-respect par le CLIENT des points dans l'article 9 des présentes conditions générales d'hébergement - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de Sylvain TROSSARD ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de Sylvain TROSSARD et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de Sylvain TROSSARD et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour Sylvain TROSSARD de décabler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels Sylvain TROSSARD pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par Sylvain TROSSARD des sommes déjà versées.

13.4. En dehors de ceux prévus dans l'article 13.3, un manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

13.5. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

13.6. Aux termes de ce contrat, quelqu'en soit le motif, Sylvain TROSSARD s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du CLIENTs et présents sur ses serveurs

ARTICLE 14 : PUBLICITE ET PROMOTION

Sylvain TROSSARD, après accord du CLIENT, pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

ARTICLE 15 : MODIFICATION

Les parties conviennent que Sylvain TROSSARD peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le CLIENT par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. *Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL (<http://www.critic.be>) ou l'envoi d'un courrier électronique au CLIENT.* Dans cette hypothèse, le CLIENT peut, en dérogation à l'article 16 des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 16 : GENERALITES

La nullité d'une des clauses du contrat de fourniture de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

Le contrat de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne est soumis à la loi belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Liège.

Je soussigné(e) _____
de la Société _____

avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'hébergement et en accepter tous les termes.

Fait à _____

Le : _____

Merci de parapher les huit pages de ce présent document.

Signature :